



Communiqué Officiel N° 02 de la FCRF à l'intention de tous les membres des Confréries Françaises

09 septembre 2025

La Fédération des Confréries des Régions de France, (FCRF), reprend le contrôle de sa page et de son groupe Facebook.

Ce communiqué a pour seul but d'informer objectivement toutes les Confréries de France et de répondre aux propos inexacts de l'ex-président démissionnaire, Mr DEVOT, afin de rétablir la vérité.

Après la désignation de son nouveau Président, Benoît PAUTRAT lors de l'AG de Dijon en avril 2024, l'ex-Président, n'a cessé de perturber le fonctionnement de la FCRF, gardant en particulier le contrôle de la page Facebook de la FCRF, et allant même jusqu'à assigner en justice la Fédération, son nouveau Président élu, et 5 autres membres du nouveau Bureau élu.

Le 18 juin 2025, le juge du Tribunal des Référé de Dijon a débouté toutes les demandes de Mr DEVOT en annulation de l'AG et du CA du 06 Avril 2024.

Le juge a donc rejeté la plainte de M. DEVOT, pour incompétence du tribunal qu'il avait saisi, l'a condamné à payer 1 500 € de dommages (Article 700) à la FCRF ainsi qu'aux personnes assignées, et à payer les dépens (frais de justice), considérant que « Mr DEVOT a agi à titre personnel, qu'il est âgé, et à la retraite ».

Le juge le suspend donc de prendre en charge les frais de justice des personnes assignées, qui sont « également âgées et retraitées » !

Le Greffe du Tribunal de Dijon nous a bien attesté que M. DEVOT n'a pas fait un recours en appel.

Par contre à ce jour, celui-ci ne s'est toujours pas acquitté de l'amende de 1 500 € dont il est juridiquement redevable.

La Fédération se retrouve donc assignée par l'ex-président qui a été débouté de ses demandes, mais celui-ci est considéré dans l'incapacité financière de régler les frais d'avocats qu'il a pourtant fait engager à hauteur de 6 500 € !

Nous allons donc procéder à une assignation en paiement par un Commissaire de Justice afin que M. DEVOT s'acquitte de ses dettes : 1 500 € + 6 500 €. La voie de l'exécution forcée de l'ordonnance à l'encontre de M. DEVOT est engagée.

Ces contraintes judiciaires nous ont fait perdre plusieurs mois de travail efficace et de communication active.

L'impossibilité de communiquer sur recommandation de notre avocate, a laissé le champ libre à nos détracteurs, de lancer nombreuses rumeurs et discrédits parfois diffamatoires, visant à déstabiliser des représentants du mouvement confrérique.

Par la suite, M. DEVOT a modifié le nom de la page Facebook pour l'appeler « Union des Confréries de France ».

La disparition du mot « Région » est symptomatique des idées de l'ex-Président démissionnaire qui n'accepte pas de travailler dans un cadre fédéral.

La Fédération des Confréries des Régions de France officielle ne peut donc que déconseiller aux confréries françaises d'adhérer à l'Union des Confréries de France, dont la gestion reste floue... C'est un projet de revanche personnelle sans avenir.

Leurs Pages et Groupes FACEBOOK n'ont aucun lien avec la FCRF et n'ont pour reflet que l'image du mode de gestion personnelle de son référent qui cherche à s'entourer de confrères et consœurs influençables disposant d'une vision approximative et parfois erronée de la gestion des confréries françaises.

Considérant que l'unité des Confréries Françaises prime sur les égos de certains, nous lançons un appel à l'implication citoyenne de toutes celles et ceux qui sont passionnés par la sauvegarde de notre gastronomie, de la ruralité, de la transmission du patrimoine et des cultures de nos régions, dans le cadre d'un projet fédéral incluant toutes les Confréries dans chacune des Régions de France.

Pour cela, et afin de faire valoir les objectifs de la Fédération des Confréries des Régions de France, une restructuration de certaines régions est opérée.

Un organigramme avec des représentants disponibles et impliqués est en cours.

Nous allons enfin pouvoir vous informer des travaux de notre Fédération et fonctionner en commissions de travail comme nous l'avons établi et écrit lors de divers Conseils d'Administration.

Dans l'esprit fédéral de nos statuts, les représentants des Régions se sont réunis régulièrement (hors vacances) pour faire avancer les projets : site Web, SACEM, défiscalisation, partenariats (notamment avec les hôtels B&B), promotion des Régions, avantages, événements, dynamisation des groupements...

Libérée des contingences judiciaires qu'on lui a fait subir, la FCRF va conforter son assise régionale en intégrant des nouveaux groupements représentatifs, des réunions d'informations vont avoir lieu dans chaque Région de France.

Des projets d'ampleur voient le jour avec des partenaires prestigieux pour défendre et valoriser les produits et coutumes de nos terroirs.

Restez connecté à notre page Facebook « Fédération des Confréries des Régions de France - FCRF » pour connaître et participer à nos actions.

Utilisez cette page Facebook pour faire connaître vos événements ou diffuser vos informations.

Rejoignez-nous au sein du grand mouvement FCRF.

Consultez notre site Web : <https://federation-confreries-regions-france.fr>

et notre page Facebook : <https://www.facebook.com/groups/fcrfofficiel>

À votre écoute pour vous servir,
Excellente rentrée à toutes et tous,

Benoît PAUTRAT
Président FCRF